



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*02

Ministère chargé  
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>17 JUL. 2013</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>F04813P0071</b>
--	--	---

## 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une plaine sportive à LUTTERBACH

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6d</li> <li>- 33</li> <li>- 38</li> <li>- 40</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une route de 345m de long</li> <li>- Permis d'aménager concernant un terrain de 9,54ha et une surface de plancher d'environ 3620 m<sup>2</sup></li> <li>- Construction d'équipements de sport/loisir susceptibles d'accueillir ponctuellement plus de 1000 personnes</li> <li>- Création d'aires de stationnement public pour un total de 120 places</li> </ul>

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Aménagement et desserte viaire d'un site à destination d'équipements et constructions de sports et loisirs.

Les aménagements extérieurs comprennent 2 terrains de football, 4 terrains de tennis, 1 terrain multisports, 1 plaine de jeux d'enfants, des terrains de pétanque, des bassins de rétention des eaux pluviales, un parvis, des espaces verts.

Les constructions comprennent :

- 1 hall des sports, incluant 2 terrains de tennis couverts ainsi que des locaux pour les clubs de tennis, de football, et de quilles;
- 1 logement de service.

Les aménagements viaires comprennent : une voie de desserte, deux parkings publics pour un total de 120 places, le réaménagement d'un giratoire existant sur la RD20.



## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la 2ème tranche de la LGV Dijon-Mulhouse, les équipements sportifs (football, tennis, hall des sports et club-house de Lutterbach doivent être déplacés.

L'objectif du projet est de reconstruire, sur un site unique (souhait de la commune), les différents équipements sportifs de Lutterbach affectés par la LGV et aujourd'hui implantés sur 2 sites distincts. Cela permettra simultanément d'optimiser/rationaliser leurs coûts de construction/fonctionnement, mais aussi que les habitants/usagers identifient mieux la zone sportive, et enfin de marquer l'entrée de ville de Lutterbach par rapport à Mulhouse.

RFF financera partiellement l'opération, en tant que mesure compensatoire de son projet de LGV.

Le site de projet a été retenu car:

- il est d'une emprise suffisante, offrant un potentiel de développement à long terme;
- il est plat et occupée par de l'agriculture dont l'exploitant cessera prochainement ses activités;
- il se situe en entrée de ville de Lutterbach, marquant la transition et la scission avec Mulhouse;
- il bénéficie d'une très bonne desserte routière (RD20 et A36);
- il est identifié dans le projet de PLU (PADD) pour l'accueil d'une zone sportive;
- il s'articulera facilement avec l'objectif d'extension de la zone urbaine prévue au projet de PLU directement au Sud-Est du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une période d'environ 18 mois.

Les travaux se dérouleront selon les phases successives suivantes:

- réalisation des terrassements généraux et amenée des réseaux;
- création de la voirie, des parkings, et modification du giratoire existant sur la RD20
- construction des bâtiments (hall des sports et logement de service)
- aménagement/construction des terrains de sport extérieurs, du parvis et des cheminements doux
- finalisation des aménagements extérieurs (plantations, espaces paysagers, mobilier urbain...)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du projet consistera en la pratique d'activités sportives et de loisirs par les habitants de Lutterbach, ainsi que par les membres de ses associations. La fréquentation courante du site sera modérée, avec ponctuellement une fréquentation plus importante à l'occasion des événements sportifs (matches, tournois...) ou de manifestations spécifiques organisées sur site. Les différents cheminements doux (piétons/cycles) créés sur la plaine sportive accueilleront les déplacements des usagers réguliers du site mais aussi des résidents des quartiers voisins. Le projet est en effet connecté aux quartiers d'habitat et d'activités périphériques. Ses cheminements cyclables s'insèrent dans le schéma directeur des infrastructures cyclables de l'agglomération mulhousienne.

La voie principale créée sur site n'accueillera, pour le moment, que les déplacements motorisés des usagers de la plaine sportive. Dans la mesure où elle constitue une rue en impasse, aucun trafic de transit n'est possible.

A plus long terme, cette voie pourrait être prolongée vers le Sud-Ouest pour desservir la future extension urbaine prévue au projet de PLU de Lutterbach (projet de ZAC à vocation d'habitat du Guthursermatten, 350 logements, sous maîtrise d'ouvrage de la SERM). Elle constituera alors une liaison inter-quartiers entre la rue du Général De Gaulle au Nord et la rue du Rail au Sud (passage existant sous la voie ferrée). Elle servira donc également aux résidents du quartier Ouest de Lutterbach (1500 habitants), localisé au Sud de la voie ferrée. A long terme, et prolongée jusqu'à la rue du rail, la voie créée pour le projet de plaine sportive pourra accueillir un trafic de transit inter-quartiers, très majoritairement de véhicules légers.



#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Loi sur l'Eau (déclaration rubrique 2.1.5.0)
- Permis d'aménager
- Permis de construire

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager / permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface totale du site	- 9,54 ha
- Surface bâtie estimée	- 3620 m <sup>2</sup>
- Longueur de route construite	- 345 m linéaire
- Nombre de places de parking aménagées	- 120 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Lutterbach  
Rue du Général De Gaulle  
Lieu-dit Frohnmatten

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 17 ' 31 " E Lat. 47 ° 45 ' 25 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 17 ' 25 " E Lat. 47 ° 45 ' 31 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 17 ' 24 " E Lat. 47 ° 45 ' 21 " N

Communes traversées :

Lutterbach

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage agricole.

L'exploitant des terrains concernés par le projet cessera prochainement son activité

Terrains à vocation naturelle (ND) dans le Plan d'Occupation des sols en vigueur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan d'Occupation des Sols de Lutterbach. Approuvé le 20/12/1993.  
Zone concernée = ND, naturelle, ne permet pas la réalisation du projet.  
- Plan Local d'Urbanisme de Lutterbach. Prescrit le 20/12/1999. Projet de PLU approuvé en conseil municipal le 13/05/2013. Application courant 2013.  
Zones concernées : AUf, zone à urbaniser à vocation d'équipements sportifs; et Na, zone naturelle d'accueil d'équipements sportifs et de loisirs de plein air. Les zones AUf et Na autorisent la réalisation du projet. Le PADD et les orientations d'aménagement du projet de PLU identifient l'opération de création d'une plaine sportive au lieu dit Frohmatten.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Haut-Rhin approuvé le 16/05/2013 Cartes stratégiques de bruit de type A et C du secteur de Mulhouse Arrêté 2013052-0009 du 21/02/2013 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones humides remarquables de la Doller présentes à proximité : - Lit majeur de la Doller : prairies et forêts alluviales - Basse Doller : de Lauw à Lutterbach
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN inondation du bassin de la Doller, prescrit le 07/10/2011 - PPRN inondation par remontée de nappe du Bassin Potassique, prescrit le 19/05/2000 - Pas de PPRT
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, 4 sites pollués sont présents dans un rayon d'1km autour du site de projet : - 2 au Nord-Est, à Pfastatt - 2 au Sud, à Mulhouse Ces sites sont Lacaque, Nufarm, DMC Texunion, Solvay
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de projet concerné par les périmètres de protection rapprochée "zone A" et "zone B" des captages de la basse vallée de la Doller, du SIAEP de Heimsbrunn et environs. Les périmètres de protection sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 17/04/1978
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de projet situé à proximité du SIC/ZSC Natura 2000 FR4201810 "Vallée de la Doller". Ce site Natura 2000 est présent à environ 250 m au Sud-Ouest du site de projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable et usage sanitaire (vestiaires avec douches, WC, buvettes), nettoyage intérieur des bâtiments, arrosage des terrains de football, nettoyage des terrains de tennis extérieurs, arrosage des espaces verts Impact limité sur la ressource compte tenu de sa disponibilité et du fait que la majorité des consommations viennent en remplacement de celles liées aux équipements sportifs existants qui seront détruits.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place probable de drainages sur les terrains de football. Effet superficiel et localisé. Impact négligeable sur les eaux souterraines présentes plus en profondeur (environ 5m d'après cartes APRONA)
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'attachera à équilibrer les déblais-remblais sur site
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour la réalisation des structures de chaussées et parkings. Le cas échéant, de la terre végétale pourra être amenée pour la réalisation des espaces paysagers plantés On privilégiera si possible le réemploi de terres préalablement déblayées sur site.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains agricoles à priori sans enjeux notables au plan naturel. Le projet préservera les milieux naturels boisés et enherbés riverains de la Doller et du ruisseau du Bannwasser, qui représentent localement les seuls enjeux au plan naturel. Si le projet est susceptible d'induire des perturbations, notamment en phase chantier, elles seront restreintes vu le niveau faible d'enjeu sur site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas avoir d'incidences sur le site Natura 2000 de la vallée de la Doller : - pour les raisons présentées ci-dessus; - car il se situe à l'aval du site Natura 2000; - car il en est séparé par une barrière écologique importante (voie ferrée Strasbourg-Mulhouse) - car il s'insère dans un contexte largement perturbé par les infrastructures de transport



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 9ha de terrains agricoles, dont l'exploitant actuel cessera prochainement son activité. Le projet ne consomme en revanche pas d'espace naturel, forestier ou maritime.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est couvert par les périmètres PPI (Plan Particulier d'Intervention) : - de la gare de triage de Mulhouse (périmètres de 500m et de 4000m) - du site Rhodia (périmètre de 1000 m) Aucune prescription n'est applicable sur le site de projet en raison de l'existence de ces PPI
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque sismique modéré (zone 3) - Risque d'inondation de la Doller au Sud du site. Concernant le risque d'inondation, le projet n'occupera pas la zone inondable de la Doller identifiée jusque là. Celle-ci se limite en effet à la petite digue qui marque l'extrémité Sud du site. Le site de projet est donc exposé à un risque d'inondation en cas de rupture de digue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira du bruit en phase chantier et en raison des activités sportives qui s'y dérouleront. Les déplacements motorisés sur la voirie de desserte du site seront également à l'origine de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre : RD20 / A36 / voie ferrée Strasbourg-Mulhouse
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage public des voiries et des bâtiments, mais surtout éclairage des terrains de sports, en particulier des terrains de football (éclairage nocturne pour entraînements / matchs)</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émission très limitée de polluants atmosphériques par les déplacements motorisés générés par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux pluviales dans le réseaux pluvial existant</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets variés en phase chantier. En exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'eaux usées (usage sanitaire / domestique)</li> <li>- Production de déchets type ordures ménagères</li> <li>- Production de déchets verts</li> </ul>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éléments de patrimoine identifié. Le projet se développe en bordure d'infrastructures de transport, en entrée de ville, sur des terrains actuellement agricoles. Vu ce contexte et l'absence d'enjeux, il ne portera pas une atteinte sensible au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La seule modification consiste en la consommation d'environ 9 ha de terres agricoles. Toutefois l'exploitant actuel cessera prochainement son activité, avec ou sans réalisation du projet.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les principales incidences du projet pouvant se cumuler avec d'autres projets connus sont liées aux déplacements routiers motorisés, et aux émissions de polluants atmosphériques et nuisances sonores associées.

Elles concernent la réalisation voisine de la plaine sportive et de la ZAC du Guthursermatten, dont les voiries respectives créeront un nouvel itinéraire de transit entre la rue du Général de Gaulle et la rue du rail pour les habitats du quartier Ouest de Lutterbach.

Ce caractère de transit, plus les déplacements générés par les deux projet pris indépendamment, conduiront à des trafics routiers accrus sur les voies créées, et par conséquent une production accrue de polluants atmosphériques et de nuisances acoustiques.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe n°6 :	<p>Carte des enjeux environnementaux localisant par rapport au site de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le site Natura 2000 de la vallée de la Doller</li> <li>- la zone inondable de la Doller</li> <li>- les périmètres de protection des captages d'eau potable</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lutterbach le, 12 juillet 2013

Signature

Le Maire de Lutterbach,  
André CLAD

